

MÉTIERS DU BOIS : SCIERIE



Prévenir les risques professionnels

Les activités de scierie exposent les salariés à des risques professionnels de diverses natures : poussières, douleurs au dos et aux articulations, coupures, blessures, chutes, bruit... Voici des ressources pour mieux comprendre ces risques, mieux les prévenir et réaliser votre document unique d'évaluation.

Les principaux risques professionnels

Risque de TMS (mal de dos, douleurs aux membres)

- Absence d'aide à la manutention de charges lourdes (ponts roulants, palonniers, tables élévatrices, transpalettes électriques, etc.)
- Reprises manuelles non assistées par des moyens mécaniques (rouleaux, convoyeurs, éjecteurs-retourneurs, plage de reprise, vis de manutention, etc.)
- Gestes répétitifs
- Absence de formation des salariés

Coupures, écrasements, brûlures

- Absence ou dysfonctionnement des moyens de protection
- Zones de circulation piétonne au voisinage des machines et outils de coupe
- Manque de formation à l'utilisation de ces équipements et aux réglages techniques
- Absence de procédures de consignation et déconsignation des énergies pour les opérations de maintenance, entretien et nettoyage
- Absence d'équipement de protection individuelle

Chutes

- Sols, allées de circulation et escaliers encombrés, dégradés ou glissants
- Absence de protections collectives permanentes fiables (garde-corps, etc.) dans les lieux de circulation en hauteur
- Éclairage insuffisant
- Absence d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes)

Bruit

- Non prise en compte du niveau d'émission du bruit lors de l'acquisition des outils et des machines
- Absence d'isolation des machines les plus bruyantes (ex. : broyeurs)
- Absence de protecteurs individuels adaptés contre le bruit (casques anti-bruit, bouchons d'oreilles, etc.)

Maladies respiratoires, allergies, cancers

- Proximité des activités génératrices de poussières (postes de débit) de celles qui ne le sont pas
- Défaut de captage des poussières de bois à la source
- Utilisation de la soufflette ou du balai pour le nettoyage
- Absence d'équipements de protection individuelle adaptés (masques, etc.)

Les risques professionnels ne sont pas une fatalité. Certaines mesures de prévention permettent de protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

Mettez en œuvre des mesures de prévention

- **Supprimez ou réduisez le danger**
Exemple : Choisissez des machines et des outils moins bruyants lors de l'achat ou du remplacement des accessoires (lames, disques).
- **Mettez en place des mesures de protection collective**
Exemple : installez des protections collectives permanentes fiables (garde-corps, etc.) dans les lieux de circulation en hauteur.

- **Utilisez des équipements de protection individuelle si les autres mesures ne suffisent pas à réduire les risques.**
Exemple : Mettez à disposition des salariés des EPI adaptés (casque communicant, casque anti-bruit, bouchons d'oreilles moulés, etc.).
- **Formez et informez les salariés sur les risques et leur prévention.**
Exemple : Formez le personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).

Quelques exemples

Réduisez les manutentions manuelles, postures contraignantes, gestes répétitifs...

- Choisissez des équipements permettant de limiter les reprises manuelles (rouleaux, convoyeurs, éjecteurs, retourneurs, plage de reprise, vis de manutention, etc.).
- Facilitez l'utilisation des aides à la manutention (ponts roulants, palonniers, tables élévatrices, transpalettes électriques, tréteaux en grosses sections pour poser les planches et limiter les postures de flexion, etc.).
- Organisez l'alternance des tâches pour limiter la pénibilité.
- Favorisez l'entraide pour porter les pièces lourdes.
- Formez le personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).

Limitez les risques de blessures lors de l'usage des machines et des outils

- Organisez et planifiez la maintenance préventive des machines et outils de coupe.
- Aménagez l'environnement de travail pour éviter que l'opérateur ne se trouve à proximité de pièces et d'organes en mouvement (grilles, barrages immatériels, portes d'accès, capotages, passerelles, etc.).
- Établissez des procédures de consignation et déconsignation des énergies pour toutes opérations de maintenance, entretien et nettoyage.
- Formez les opérateurs à l'utilisation des machines, aux opérations de maintenance et au port des EPI.

Limitez les risques de chute

- Maintenez en bon état et nettoyez les sols ; balisez les inégalités de surface ou les obstacles, rangez les zones de travail, de stockage et de circulation.
- Installez des protections pour éviter les chutes de hauteur (barrières, garde-corps, passerelles, etc.).
- Utilisez des plates-formes de travail sécurisées pour toute intervention en hauteur (échafaudage roulant, nacelle, PIRL, etc.). Formez les opérateurs à l'utilisation de ces équipements.
- Faites porter des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes, etc.).

Limitez les risques liés au bruit

- Aménagez le bâtiment de manière à limiter les risques d'exposition au bruit (isoler la cabine de pilotage, sortir le broyeur du hall de production, éloigner les bureaux, etc.).
- Choisissez des machines et des outils moins bruyants lors de l'achat ou du remplacement des accessoires (lames, disques).
- Encoffrez les machines les plus bruyantes lorsque cela est possible et maintenez en état les capotages.
- Mettez à disposition des salariés des EPI adaptés (casque communicant, casque anti-bruit, bouchons d'oreilles moulés, etc.).
- Formez et informez les salariés (signalétique).

